

# Compte rendu sur les régimes de retraite

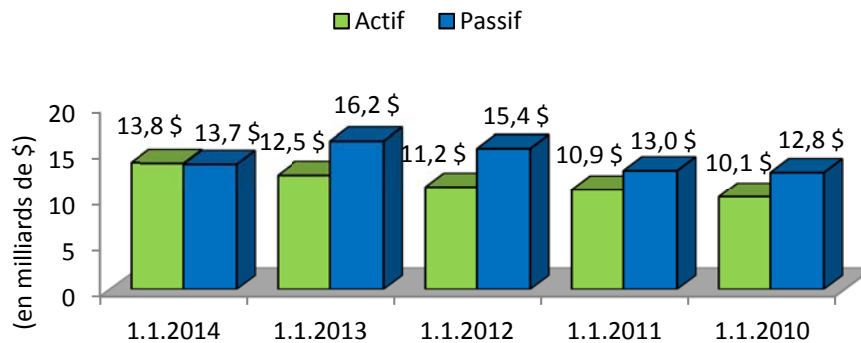
## Juillet 2014

### Le point en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Air Canada est le promoteur de plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées pour ses employés syndiqués, dirigeants et cadres ainsi que pour les membres de son personnel de soutien administratif et technique en poste au Canada. Le présent compte rendu sur les régimes de retraite fait état de la situation financière des régimes et des cotisations de la Société requises pour 2014 et fournit de l'information sur le règlement visant l'allègement des exigences de capitalisation des régimes de retraite adopté par le gouvernement du Canada.

### Que s'est-il passé en 2013?

Comme nous l'avons déjà annoncé publiquement, la situation financière consolidée des régimes de retraite à prestations déterminées d'Air Canada s'est considérablement améliorée en 2013. En effet, alors qu'ils accusaient un déficit de solvabilité de 3,7 milliards au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ces régimes affichaient un léger surplus de 89 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'après les évaluations actuarielles effectuées à cette date. Cette amélioration importante constitue une bonne nouvelle pour la Société et tous les membres des régimes, actifs ou retraités. Le diagramme ci-dessous illustre l'évolution des actifs et des passifs des régimes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.



En résumé :

- Le déficit de solvabilité combiné a été éliminé en 2013, la situation financière consolidée est passée d'un déficit de 3,7 milliards au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à un léger surplus de 89 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Le ratio de solvabilité a augmenté de 77 % à 101 % en 2013.
- En **2013**, la Société a versé une cotisation de 392 millions à l'ensemble de ses régimes (167 millions pour les services rendus au cours de l'exercice et 225 millions pour l'élimination du déficit), comparativement à 345 millions en 2012.
- Pour **2014**, la Société devra cotiser à hauteur d'au moins environ 295 millions :
  - coût des services rendus au cours de l'exercice : 145 millions;
  - cotisations spéciales de 150 millions d'après le règlement sur la capitalisation récemment adopté.

### Qu'est-ce qui a contribué à l'amélioration du ratio de solvabilité en 2013?

L'élimination du déficit de 3,7 milliards est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse des taux d'intérêt à long terme utilisés par les actuaires pour calculer les passifs des régimes de retraite, lesquels taux sont passés de 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 3,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur des passifs des régimes de retraite diminue), ce qui a contribué à une réduction de 1,7 milliards du déficit de solvabilité;

- un rendement du capital investi des actifs des régimes de retraite de 13,8 % (avant frais), ce qui a contribué à une réduction de 1,3 milliards du déficit de solvabilité. Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2013, le rendement moyen de l'actif s'est classé parmi les premiers 10 % des régimes de retraite canadiens de 1 milliard et plus;
- la mise en œuvre des modifications apportées aux prestations de retraite des membres actifs, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce qui a contribué à une réduction de 940 millions du déficit de solvabilité;
- une cotisation de 225 millions d'Air Canada pour 2013 au titre du déficit de solvabilité.

### **Qu'est-ce qui peut causer une aussi grande variation de la situation financière?**

Au vu des résultats ci-dessus, il apparaît que les régimes de retraite sont touchés non seulement par le rendement du capital investi lié aux actifs, mais aussi par les taux d'intérêt à long terme. Une baisse des actifs des régimes ou des taux d'intérêt à long terme entraîne une hausse du déficit de solvabilité. Le tableau ci-après illustre la sensibilité des déficits de solvabilité au rendement des actifs des régimes et à la diminution des taux d'intérêt à long terme.

Facteur	Scénario	Incidence sur le déficit de solvabilité
Rendement sur les actions et autres placements alternatifs	▼ de 10 % (par rapport au rendement prévu)	▲ de 740 millions
Taux d'intérêt à long terme	▼ de 1 %	▲ de 620 millions

Par exemple, si les taux d'intérêt à long terme chutent de 1 % et que le rendement sur les actions et autres placements alternatifs est de 10 % inférieur aux attentes, le déficit augmente d'environ 1,4 milliards (620 millions + 740 millions). Il faut cependant souligner que le scénario contraire est aussi vrai, c'est-à-dire qu'une hausse de 1 % des taux d'intérêt à long terme et un rendement sur les actions et autres placements alternatifs de 10 % supérieur aux attentes entraîneraient une réduction du déficit de solvabilité ou une augmentation du surplus de solvabilité d'un montant équivalent.

Depuis 2009, Air Canada a appliqué progressivement une nouvelle stratégie d'investissement dans l'optique de réduire les risques financiers associés à ses régimes de retraite à prestations déterminées. Essentiellement, cette stratégie consiste à gérer étroitement les risques liés à la situation de capitalisation des régimes (la différence entre les actifs et les passifs). Autrement dit, Air Canada cherche à adopter des stratégies de placement visant à minimiser la probabilité que la valeur des actifs des régimes s'écarte de la valeur des passifs. 70 % des actifs des régimes de retraite sont actuellement investis de manière à protéger les régimes contre une variation des taux d'intérêt à long terme (en termes financiers : 70 % du risque associé aux taux d'intérêt est actuellement couvert). En comparaison, avec un portefeuille d'actifs plus traditionnel semblable à celui que nous avons avant 2009 (60 % d'actions et 40 % d'obligations), le même scénario défavorable décrit ci-dessus aurait causé une hausse de 2,1 milliards du déficit (au lieu de la hausse de 1,4 milliards mentionnée précédemment).

### **Points saillants des évaluations au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Le 30 juin de chaque année, Air Canada doit déposer des rapports d'évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada pour tous ses régimes agréés canadiens à prestations déterminées. Les plus récents rapports, qui ont été soumis en juin 2014, montrent la situation financière des régimes au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ainsi que les cotisations de la Société requises pour 2014. Les résultats de l'évaluation résumés ci-après sont conformes aux estimations provisoires indiquées dans les rapports financiers et autres communications de la Société.

## 1) Solvabilité

Le ratio de solvabilité a été déterminé pour chaque régime. Le tableau suivant compare la situation financière de la présente année avec les déficits de l'année précédente. De plus, il indique la portion des cotisations au titre des services passés de 150 millions qui devra être versée pour chaque régime en 2014, conformément au règlement de 2014.

(en millions de dollars)

<u>Régime</u>	Cotisations au titre des services passés en 2014	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	
		Ratio de solvabilité	Surplus de solvabilité/ (déficit)	Ratio de solvabilité	Surplus de solvabilité/(déficit)
Principal	35,5	100 %	11	76 %	(1 989)
Pilotes	12,3	103 %	78	78 %	(638)
Haute direction	7,3	86 %	(7)	72 %	(16)
LACI – AIMTA	18,8	101 %	6	77 %	(290)
LACI – SCFP	3,8	105 %	40	77 %	(208)
LACI – TCA	3,2	99 %	(3)	75 %	(190)
LACI – CALDA	1,5	88 %	(3)	72 %	(7)
LACI – Pilotes	46,2	97 %	(39)	77 %	(366)
LACI – Cadres	21,4	102 %	6	89 %	(40)
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>101 %</b>	<b>89</b>	<b>77 %</b>	<b>(3 744)</b>

Un ratio de solvabilité de moins de 100 % signifie qu'en cas de cessation du régime à cette date, l'actif n'aurait pas suffi à couvrir la valeur intégrale des prestations promises aux participants, et un ratio de solvabilité de plus de 100 % signifie que l'actif aurait suffi à couvrir la valeur intégrale des prestations promises aux participants.

## 2) Principe de la continuité de l'exploitation

Les régimes sont aussi évalués selon le principe de la continuité de l'exploitation (qui suppose qu'Air Canada maintienne ses régimes de façon indéfinie). La situation financière consolidée des régimes selon ce principe a évolué, passant d'un déficit de 245 millions en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à un surplus de 197 millions l'année suivante. Ce changement est essentiellement attribuable aux cotisations spéciales de 225 millions de la Société et au bon rendement des actifs en 2013.

En outre, les actuaires ont déterminé que les coûts globaux de l'employeur pour les services rendus en 2014 allaient diminuer, passant de 11,2 % à 9,5 % des gains ouvrant droit à pension, principalement en raison de la réduction des prestations et de l'augmentation des cotisations de certains groupes d'employés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Cotisations requises en 2014

### Règlement sur la capitalisation de 2014

Le *Règlement sur la capitalisation des régimes de pension d'Air Canada* de 2014, promulgué par le gouvernement fédéral en décembre 2013, décrit les modalités applicables aux versements spéciaux au titre des régimes de retraite à prestations déterminées d'Air Canada, pour la période de sept ans allant de 2014 à 2020. Conformément au Règlement de 2014, Air Canada devra effectuer des cotisations d'au moins 150 millions par année, pour une moyenne de 200 millions par année au cours des années où les régimes sont assujettis au Règlement de 2014, et ce, en plus de ses cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice.

Comme l'a demandé le gouvernement du Canada, la Société a aussi convenu de déployer des efforts raisonnables pendant les prochaines négociations collectives avec ses syndicats canadiens, afin d'inclure dans les conventions collectives des dispositions prévoyant la cotisation par les employés de la moitié des coûts normaux de leur régime de retraite.

Air Canada peut décider de ne pas se conformer au Règlement de 2014 et de verser des cotisations d'équilibre à tous les régimes de retraite, déterminées selon les règles de capitalisation normales. En vertu des règles de capitalisation normales, en plus de ses cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice, Air Canada serait tenue de verser des cotisations annuelles pour les services passés correspondant au cinquième de tout déficit de solvabilité (le déficit étant établi en fonction d'une moyenne des déficits des trois années précédentes).

### **Cotisations pour 2014 et les années précédentes**

Pour 2014, conformément au Règlement de 2014 et aux résultats de l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société doit verser une cotisation d'environ 295 millions à l'ensemble des régimes, et tandis que les employés cotiseront environ 74 millions. Les cotisations prévues pour 2014 pour l'ensemble des régimes en comparaison avec les cotisations réelles de 2010 à 2013 vont comme suit :

(en millions de dollars)	<b>Cotisations prévues</b>	<b>Résultat</b>	<b>Résultat</b>	<b>Résultat</b>	<b>Résultat</b>
	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>	<b><u>2010</u></b>
<b>Services rendus au cours de l'exercice</b>	145	167	170	170	171
<b>Services passés</b>	150	225	175	150	9 <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	295	392	345	320	180
<b>Cotisations des employés</b>	74	63	64	69	73

<sup>(1)</sup> Conformément aux modifications, afin d'éviter une baisse du ratio de solvabilité.

## **Conclusion**

La situation financière consolidée des régimes de retraite à prestations déterminées d'Air Canada s'est grandement améliorée en 2013. Une bonne nouvelle pour l'entreprise, ses employés et ses retraités.

L'élimination du déficit consolidé de 3,7 milliards est en partie attribuable à des facteurs externes, mais elle découle essentiellement des résultats positifs de la nouvelle stratégie d'investissement visant à réduire les risques financiers associés aux régimes de retraite ainsi qu'aux efforts importants faits par les employés à la suite des modifications apportées aux modalités de retraite anticipée.

La nouvelle stratégie d'investissement a pour but de maintenir la variation de la situation financière des régimes de retraite dans des limites viables pour Air Canada. Aussi, les nouveaux régimes mis en œuvre pour les employés récemment embauchés réduisent davantage le risque pour l'entreprise, qui peut alors continuer à se transformer et réaliser son plein potentiel, ce qui est de bon augure pour la viabilité des régimes de retraite.